



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/36  
11 novembre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante et onzième réunion  
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

**PROPOSITION DE PROJET : INDONÉSIE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD, ONUDI, Banque mondiale, Australie

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET - PROJETS PLURIANNUELS**  
**Indonésie**

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	Australie, PNUD (principale), ONUDI, Banque mondiale
<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2012
	329,38 (tonnes PAO)

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année : 2012</b>	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123			1,8		2,0				3,8
HCFC-124									
HCFC-141b		78,4		42,2					120,6
HCFC-142b					1,6				1,6
HCFC-22				34,2	167,2				201,4
HCFC-225						1,9			1,9

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009 – 2010 :	403,9	Point de départ des réductions globales durables :	403,92
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	135,00	Restante :	268,92

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	10,4		1,5			1,5	13,4
	Financement (\$ US)	1 013 475		145 888			145 888	1 305 251
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	44,3	0,0	5,0	0,0	0,0	4,9	54,3
	Financement (\$ US)	4 300 000	0	490 310	0	0	478 375	5 268 685

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	403,9	403,9	363,51	363,51	363,51	363,51	s.o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	403,9	403,9	363,51	363,51	363,51	323,12	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	Australie	Coûts de projet	300 000	0	0	0	0	0	0	0	300 000	
		Coûts d'appui	39 000	0	0	0	0	0	0	0	39 000	
	PNUD	Coûts de projet	4 000 000	0	4 000 000	0	456 102	0	0	0	445 000	8 901 102
		Coûts d'appui	300 000	0	300 000	0	34 208	0	0	0	33 375	667 583
	ONUDI	Coûts de projet	777 395	0	0	0	0	0	0	0	0	777 395
		Coûts d'appui	58 305	0	0	0	0	0	0	0	0	58 305
	Banque mondiale	Coûts de projet	1 500 000	0	942 767	0	135 710	0	0	0	135 710	2 714 187
		Coûts d'appui	112 500	0	70 708	0	10 178	0	0	0	10 178	203 564
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	6 577 395								6 577 395	
		Coûts d'appui	509 805								509 805	
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts de projet		0	4 942 767						4 942 767	
		Coûts d'appui		0	370 708						370 708	

Recommandation du Secrétariat:

Pour examen individuel

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Indonésie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)<sup>1</sup> au montant de 5 313 475 \$US, comprenant 4 millions \$US, plus les coûts d'appui de 300 000 \$US, pour le PNUD et 942 767 \$US, plus les coûts d'appui de 70 708 \$US, pour la Banque mondiale. La demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre des deux premières années du PGEH et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2014 et 2015.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre des tranches du PGEH

2. Le PGEH de l'Indonésie comprend l'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses, mise en œuvre par la Banque mondiale et l'ONUDI; des activités pour éliminer les HCFC dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération, mises en œuvre par le PNUD; et une assistance technique pour la gestion des frigorigènes, mise en œuvre par le gouvernement de l'Australie.

3. En 2012, le ministre du Commerce a émis un décret pour réglementer l'importation des SAO, incluant la nécessité d'avoir des licences et permis d'importation, émis par le ministère du Commerce sur recommandation des ministères de l'Environnement et de l'Industrie. Les quotas d'importation ont été établis et répartis entre 31 importateurs. Pour faciliter l'adoption du HFC-32 par l'industrie, le gouvernement a instauré un règlement qui retire le HFC-32 de la liste des substances hautement inflammables. Le ministère de l'Industrie élabore actuellement des normes pour l'utilisation sécuritaire du HFC-32 dans les équipements de réfrigération et de climatisation.

4. Le rapport remis par le PNUD mentionne que le gouvernement a signé avec le PNUD un document de projet en mars 2012, un accord de subvention avec la Banque mondiale en juillet 2013 et un document de projet avec l'ONUDI en juin 2013. Le PNUD signale que le ministère de l'Environnement a fourni une assistance technique aux entreprises du secteur de la réfrigération et de la climatisation pour concevoir et instaurer des plans de travail et en particulier pour introduire la technologie à base de HFC-32. La Banque mondiale a tenu un mini-atelier pour trois grandes entreprises de mousse qui ont par la suite remis à l'Unité nationale de l'ozone, des propositions de projets détaillées pour la conversion de leurs chaînes de production à une technologie hydrocarbonée. Pour le secteur de la fabrication dans la climatisation et la réfrigération, le gouvernement a signé des protocoles d'entente, basés sur la performance, avec huit entreprises en juin 2013; dans le secteur des mousses, la Banque mondiale et l'ONUDI ont signé des protocoles similaires en septembre et octobre 2013, respectivement. Le tableau 1 présente un résumé de ces ententes avec les entreprises bénéficiaires

Tableau 1 - État des ententes avec les entreprises bénéficiaires

Secteur	Agence	Nombre d'entreprises	SAO	Consommation (tonnes métriques)	Technologie de remplacement
Réfrigération commerciale	PNUD	3	HCFC-22	76,62	HFC-32
			HCFC-141b	115,58	Pentane
Climatisation commerciale	PNUD	4	HCFC-22	169,12	HFC-32

<sup>1</sup>Le PGEH pour l'Indonésie a été approuvé par le Comité exécutif à sa 64<sup>e</sup> réunion en vue de réduire la consommation de HCFC de 20 pour cent d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Secteur	Agence	Nombre d'entreprises	SAO	Consommation (tonnes métriques)	Technologie de remplacement
Climatisation résidentielle	PNUD	1	HCFC-22	184,34	HFC-32
Mousses	Banque mondiale	3	HCFC-141b	150,00	Pentane
	ONUDI	4	HCFC-141b	94,11	Pentane

### Décaissements

5. La demande contient des informations sur les décaissements jusqu'au 7 octobre 2013, tel qu'indiqué au tableau 2. Tandis qu'à l'époque les décaissements représentaient seulement 6,7 pour cent de la totalité des fonds approuvés pour la première tranche, ils ont augmenté au cours des six semaines suivantes pour atteindre 27,6 pour cent de la tranche approuvée.

Tableau 2 - Décaissements

Agence		PNUD	Banque mondiale	ONUDI	Australie	Total
<b>Financement approuvé (\$ US)</b>		4 000 000	1 500 000	777 395	300 000	6 577 395
<b>État des décaissements (7 octobre 2013)</b>	Montant décaissé (\$ US)	160 365	250 000	0	30 000	440 365
	Part du financement approuvé	4,0%	16,7%	0,0%	10,0%	6,7%
<b>État des décaissements (prévu pour le 18 novembre 2013)</b>	Montant décaissé (\$ US)	1 538 434	250 000	0	30 000	1 818 434
	Part du financement approuvé	38,5%	16,7%	0,0%	10,0%	27,6%

### Plans annuels pour la deuxième tranche

6. Pour les secteurs de la réfrigération et de la climatisation ainsi que celui des mousses, la signature des contrats restants avec les entreprises bénéficiaires est prévue dans les six premiers mois de 2014; elle sera suivie de l'approvisionnement, de prototypes et, par la suite, de la fabrication commerciale. L'achèvement de ces activités est prévu avant la fin de 2015. Le secteur de l'entretien se concentrera sur l'amélioration des programmes de formation au début de 2014, la finalisation des modalités du programme de gérance tout au long de 2014 et sur des activités de sensibilisation qui auront lieu fin 2014, début 2015. L'Unité de gestion du projet mènera des consultations avec l'industrie, examinera les activités et préparera des rapports au cours de ces deux années.

### Système d'octroi de permis et de quotas

7. Le gouvernement de l'Indonésie a remis une lettre confirmant qu'un système national exécutoire d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC est en place et qu'il est capable de garantir la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal. Les quotas d'importation pour 2013 ont été fixés à 403,9 tonnes PAO, ce qui correspond à la valeur de référence.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Situation reflétée dans la documentation

8. La demande initiale pour la tranche du PGEH contenait seulement des informations limitées, insuffisantes pour permettre au Secrétariat de faire une quelconque recommandation. Une deuxième version, et par la suite, des données supplémentaires ont été requises sur lesquelles s'appuie la description précédente ainsi que les observations et l'analyse du Secrétariat. Le document inclut les décaissements anticipés jusqu'au 18 novembre 2013 et les progrès réalisés dans les activités en septembre et en octobre 2013.

#### Consommation de HCFC

9. Le tableau 3 résume la consommation des différents HCFC en Indonésie.

Tableau 3 – Consommation de HCFC en Indonésie

Substance	2009	2010	2011	2012	Référence
Tonnes métriques					
HCFC-22	4 327,0	5 396,8	3 909,6	3 662,4	4 861,9
HCFC-123	318,0	66,4	311,7	190,9	192,2
HCFC-124	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
HCFC-141b	1 186,0	1 225,8	1 009,9	1 096,4	1 205,9
HCFC-142b	0,0	0,0	64,1	24,9	0,0
HCFC-225	0,6	0,0	14,0	27,3	0,3
Tonnes PAO					
HCFC-22	237,99	296,82	215,03	201,43	267,40
HCFC-123	6,36	1,33	6,23	3,82	3,84
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	130,46	134,84	111,09	120,60	132,65
HCFC-142b	0,00	0,00	4,17	1,62	0,00
HCFC-225	0,04	0,00	0,98	1,91	0,02
<b>Total</b>	<b>374,85</b>	<b>433,00</b>	<b>337,50</b>	<b>329,38</b>	<b>403,9</b>

10. La valeur de référence des HCFC pour la conformité a été établie à 403,9 tonnes PAO, à partir des données sur la consommation, déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. La consommation de HCFC-142b a augmenté d'une valeur de référence de 0 à 64,1 tonnes métriques en 2011 pour tomber à 24,9 tonnes métriques en 2012. Le PNUD a expliqué que le HCFC-142b était importé comme composant des mélanges de frigorigènes pour l'entretien des équipements de réfrigération qui utilisaient auparavant le CFC-12 comme frigorigène. La consommation de l'Indonésie en 2012 était inférieure de 18,5 pour cent à la consommation de référence.

Niveau de mise en œuvre des activités achevées

11. Le Secrétariat a demandé des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes activités d'investissement et il a analysé les données reçues. Le tableau 4 en fournit un résumé.

Tableau 4 – Progrès dans la mise en œuvre des activités d'investissement

Progrès	Agence	Mise en œuvre commencée	Entente conclue avec des entreprises et approvisionnement amorcé		Contrat octroyé pour les équipements	
			Part élimination de l'agence	Part élimination du pays	Part élimination de l'agence	Part élimination du pays
Contrats du secteur de la réfrigération	PNUD	Entre mars et juin 2013	31,1%	12,9%	1,2%	0,5%
Contrats du secteur de la climatisation	PNUD		60,2%	14,8%	0,0%	0,0%
Contrats du secteur des mousses	Banque mondiale	septembre 2013	49,2%	12,6%	0,0%	0,0%
	ONUDI	octobre 2013	94,0%	7,9%	0,0%	0,0%
Global	-	Entre mars et octobre 2013	s.o.	48,2%	s.o.	0,5%

12. En date de novembre 2013, la mise en œuvre a commencé dans 15 entreprises qui représentent 48,2 pour cent de l'élimination à réaliser par le biais de projets d'investissement dans le cadre de la phase I du PGEH. Dans tous les cas, l'approvisionnement des équipements est entamé mais un contrat pour la fourniture d'équipements a été octroyé dans une entreprise seulement qui représente 0,5 pour cent de l'élimination prévue.

13. Les composantes du plan sectoriel ne portant pas sur les investissements affichent des progrès dans leur mise en œuvre. Plusieurs activités préparatoires, destinées à accroître l'acceptation du HFC-32 comme frigorigène de remplacement, ont été mises en œuvre et le gouvernement ainsi que le PNUD continuent d'apporter une assistance technique aux fabricants, le cas échéant. La mise en œuvre des activités reliées au programme de gérance progresse.

Réduction de la consommation

12. Le PNUD a fourni des informations sur la mise en œuvre des activités au niveau de l'entreprise et de la chaîne de production, incluant la consommation de HCFC (par substance), les technologies de remplacement sélectionnées, les étapes-repères franchies (par ex. les dates de signature des contrats et d'achèvement pour les différentes activités de reconversion). Le Secrétariat a préparé le tableau 5 à partir de ces informations.

Tableau 5 – Réduction prévue et réelle des HCFC dans le PGEH de l'Indonésie

Date d'achèvement estimée pour les activités	Élimination (tonnes PAO)		Élimination prévue selon le plan (tonnes PAO)	Élimination comme part du plan d'élimination	
	-	Globale		-	Globale
2014 – 3 <sup>e</sup> trimestre	10,35	10,35	135	7,67%	7,67%
2014 – 4 <sup>e</sup> trimestre	52,69	63,04		39,03%	46,70%

13. En 2012, la consommation de l'Indonésie était inférieure de 9 pour cent par rapport à l'étape de réduction pour 2015 et aucune activité de reconversion n'avait été mise en œuvre. La mise en œuvre des activités éliminera 63 tonnes PAO supplémentaires d'ici 2015 et compensera la croissance potentielle et réduira la consommation en vue des futurs objectifs de réduction.

14. La phase I du PGEH pour l'Indonésie semble avoir atteint un niveau important de mise en œuvre des activités amorcées durant la première tranche. Pour l'introduction de la technologie à base de HFC-32 dans plusieurs des activités de réfrigération et de climatisation, des efforts préparatoires et de sensibilisation supplémentaires ont dû être menés et il a fallu convaincre des entreprises; ce qui pourrait expliquer certains retards. Toutefois, les progrès dans la mise en œuvre des activités au niveau de l'entreprise auraient dû être plus avancés.

#### Révision de l'Accord de PGEH

17. La valeur de référence des HCFC pour la conformité a été établie à un niveau supérieur à la valeur de référence estimée de 402,2 tonnes PAO, utilisée comme base de l'Accord. À l'approbation du PGEH, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, *entre autres*, une fois les données de référence connues, de mettre à jour l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») de l'Accord avec les montants de la consommation maximale autorisée et d'aviser le Comité exécutif des modifications qui en résultent pour les montants de la consommation maximale autorisée (décision 64/42g)). Le paragraphe correspondant de l'Accord a été mis à jour selon la valeur de référence révisée pour les HCFC et un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplaçait celui conclu à la 64<sup>e</sup> réunion, tel qu'indiqué à l'annexe I du présent document. L'accord complet révisé sera joint au rapport final de la 71<sup>e</sup> réunion.

#### Conclusion

18. Il semble que l'Indonésie respectera la limite de consommation du Protocole de Montréal pour les HCFC en 2013 qui équivaut à la consommation maximale autorisée dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Avec l'évaluation des progrès dans la composante sur les investissements, les activités d'assistance technique et les activités entreprises par l'Unité de gestion du projet, le Secrétariat est parvenu à la conclusion que le pays a réalisé un degré important de mise en œuvre des activités amorcées durant la première tranche de la phase I du PGEH. En outre, l'Indonésie semble bien avancée dans sa progression vers les exigences de conformité pour 2015.

#### **RECOMMANDATION**

19. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Indonésie;

- b) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1, Appendices 1-A et 2-A de l'Accord entre le gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif, à partir de la valeur de référence des HCFC établie pour la conformité et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu à la 64<sup>e</sup> réunion, tel qu'il figure à l'annexe I au présent document;
- c) Prendre note également que le point de départ révisé pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC était de 403,9 tonnes PAO, calculé en utilisant la consommation réelle de 374,8 tonnes PAO et 433,0 tonnes PAO, déclarée respectivement pour 2009 et 2010 aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal; et
- d) Approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour l'Indonésie et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2014-2015, au montant de 5 313 475 \$US, comprenant 4 000 000 \$US, plus les coûts d'appui de 300 000 \$US, pour le PNUD et 942 767 \$US, plus les coûts d'appui de 70 708 \$US, pour la Banque mondiale.



## Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'INDONÉSIE  
ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR  
LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES  
HYDRUROCHLORUROFLUORUROCARBONES**  
(Les changements pertinents sont en caractères gras)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de l'Indonésie (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de **323,1** tonnes PAO avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vertu du calendrier de réduction du Protocole de Montréal.

**16. Le présent accord mis à jour se substitue à celui qui avait été conclu entre le gouvernement de l'Indonésie et le Comité exécutif à la 64e réunion du Comité exécutif.**

### APPENDICES

#### APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation
HCFC-22	C	I	<b>267,4</b>
HCFC-141b	C	I	<b>132,6</b>
HCFC-123 et HCFC-225	C	I	<b>3,9</b>
Total			<b>403,9</b>

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	403,9	403,9	363,51	363,51	363,51	363,51	s.o.	
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	403,9	403,9	363,51	363,51	363,51	323,12	s.o.	
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUD) (\$US)	4.000.000	0	4.000.000	0	456.102	0	0	445.000	8.901.102	
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$US)	300.000	0	300.000	0	34.208	0	0	33.375	667.583	
2.3	Financement convenu pour l'agence d'exécution coopérante (Australie) (\$US)	300.000	0	0	0	0	0	0	0	300.000	
2.4	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution coopérante (\$US)	39.000	0	0	0	0	0	0	0	39.000	
2.5	Financement convenu pour l'agence d'exécution coopérante (Banque mondiale) (\$US)	1.500.000	0	942.767	0	135.710	0	0	135.710	2.714.187	
2.6	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution coopérante (\$US)	112.500	0	70.708	0	10.178	0	0	10.178	203.564	
2.7	Financement convenu pour l'agence d'exécution coopérante (ONUDI) (\$US)	777.395	0	0	0	0	0	0	0	777.395	
2.8	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution coopérante (\$US)	58.305	0	0	0	0	0	0	0	58.305	
3.1	Total du financement convenu (\$US)	6.577.395	0	4.942.767	0	591.812	0	0	580.710	12.692.684	
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	509.805	0	370.708	0	44.386	0	0	43.553	968.452	
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	7.087.200	0	5.313.475	0	636.198	0	0	624.263	13.661.136	
4.1.1	Élimination de HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'Accord (tonnes PAO)										45,1
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)										222,3
4.2.1	Élimination de HCFC-141b convenue à réaliser en vertu de l'Accord (tonnes PAO)										89,9
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)										42,7
4.3.1	Élimination de HCFC-123 et HCFC-225 convenue à réaliser en vertu de l'Accord (tonnes PAO)										0
4.3.2	Élimination de HCFC-123 et HCFC-225 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-123 et HCFC-225 (tonnes PAO)										3,9